

**Université**

**de Strasbourg**

## **DÉLIBÉRATION**

### **Conseil d'administration**

**Séance du 9 juillet 2024**

Délibération  
n°144-2024  
Point 4.18.9.2

#### **Point 4.18.9.2 de l'ordre du jour**

**Création du diplôme interuniversitaire Islamologie : principes, enjeux, applications dans la France contemporaine – Faculté des langues**

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

L'objectif principal de cette formation est ainsi de proposer, dans la perspective d'activités professionnelles au contact du fait religieux musulman, une initiation aux principes et aux enjeux de l'approche scientifique et méthodologique développée par l'islamologie. L'accent est mis dans la formation sur l'analyse critique des textes fondamentaux, la bonne connaissance de la diversité des approches confessionnelles et des institutions religieuses, ainsi que sur l'inscription de l'islam dans un contexte pluriculturel et multiconfessionnel, dans une démarche diachronique et transdisciplinaire.

La formation a été ouverte à titre expérimental par Aix-Marseille Université en octobre 2023, avec une première promotion d'environ 70 inscrites et inscrits, en s'appuyant sur la participation d'enseignants-chercheurs de cette université et sur la collaboration d'enseignants-chercheurs d'autres universités françaises membres du GIP Institut français d'islamologie, dont plusieurs enseignants-chercheurs de l'Université de Strasbourg. La présente demande de création vise ainsi à ancrer le caractère interuniversitaire de cette formation dans la durée, et à consolider la participation de l'Université de Strasbourg à cet effort national de formation, en permettant à l'Université de Strasbourg de co-habiller ce diplôme.

Ce DUI est proposé en coopération pédagogique avec l'Université Aix-Marseille et l'INALCO.

Le tarif de ce DUI de niveau licence est de 364€ pour les étudiants en formation initiale et de 1325€ pour les étudiants en formation continue.

Le 2 juillet 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 22 voix pour.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	30
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	0

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création du diplôme interuniversitaire Islamologie : principes, enjeux, applications dans la France contemporaine – Faculté des langues.

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 juillet 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

## **Création du Diplôme inter-universitaire Islamologie, pour l'année universitaire 2024/2025**

Veiller à la présence des annexes (obligatoires en gras) :	
<input type="checkbox"/>	<b>1. Fiche RNCP de référence (sauf DU en form. initiale)</b>
<input type="checkbox"/>	<b>2. Maquette extraite d'Ametys</b>
<input type="checkbox"/>	<b>3. Synthèse des coûts de la composante extraite d'Ametys</b>
<input type="checkbox"/>	<b>4a. SOIT Budget (hors alternance)</b>
n/a	<b>4b. SOIT Budget (si alternance)</b>
<input type="checkbox"/>	<b>5a. Référentiel de compétences</b>
<input type="checkbox"/>	<b>5b. Référentiel de formation</b>
n/a	<b>5c. Croisement référentiel – fiche RNCP (si diplôme national, FC, apprentissage)</b>
n/a	<b>6. Calendrier d'alternance (si alternance)</b>
n/a	<b>7. Lettre de soutien (si alternance)</b>
<input type="checkbox"/>	<b>8. Projet d'accord (si partenariat national ou international)</b>

A retourner par le Directeur de composante, copie au responsable administratif de composante

À la DES : [des-appui@unistra.fr](mailto:des-appui@unistra.fr),

### Table des matières - (les points signalés par une \* sont des champs obligatoires pour les référentiels Qualiopi et HCERES)

<b>I. Cadrage de l'offre de formation – rappels et vérifications</b>	<b>2</b>
<b>II. Nature de la demande *</b>	<b>2</b>
A. Régime d'études	2
B. Modalités de formation	2
<b>III. Exposé des motifs de la création *</b>	<b>2</b>
<b>IV. Composante porteuse : Faculté des langues (Institut d'islamologie de Strasbourg)</b>	<b>5</b>
A. Composantes ou services (SFC, IDIP, ...) associées : Faculté des sciences historiques	5
B. Partenaires extérieurs / Centre de formation par l'apprentissage *	5
<b>V. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg *</b>	<b>5</b>
<b>VI. Conditions d'admission et public concerné *</b>	<b>5</b>
A. Mode de recrutement / sélection *	5
B. Effectifs	5
<b>VII. Équipe pédagogique *</b>	<b>6</b>
A. Enseignants universitaires	6
<b>VIII. Enseignements *</b>	<b>6</b>
<b>IX. Modalités d'évaluation des étudiants *</b>	<b>6</b>
A. Axes principaux d'évaluation	6
B. Approche par compétence	6
<b>X. Dispositifs de suivi de la qualité de la formation *</b>	<b>6</b>
<b>XI. Budget prévisionnel</b>	<b>7</b>
A. Financement à coût constant	7
B. Paramétrage des droits d'inscription	7
1. Droits de base du diplôme : LICENCE	7

## I. Cadrage de l'offre de formation – rappels et vérifications

Respect de l'architecture de l'offre de formation	OUI / NON	Commentaires
Le volume horaire correspond au cadrage de l'offre de formation	OUI	
La formation formule un contrat pédagogique pour chaque étudiant	OUI	
Le nombre d'UE par semestre est au maximum de 10	OUI	
La répartition des coefficients par UE respecte la note de cadrage de l'offre de formation	OUI	
Le poids des coefficients et des ECTS au sein de la maquette respecte la note de cadrage de l'offre de formation	---	(DU, pas d'ECTS)
Pilotage	OUI / NON	Commentaires
Un conseil de perfectionnement au niveau de la mention (ou de chaque parcours) est mis en place	NON	Un comité de pilotage pédagogique interuniversitaire est prévu, mais pas de conseil de perfectionnement en raison de la complexité de mise en place du dispositif dans un cadre interuniversitaire
Un responsable titulaire est identifié pour chaque parcours	OUI	
DN - Chaque parcours a identifié un adossement à la recherche (laboratoire)		
Le seuil minimum d'ouverture de la mention est respecté conformément à la note de cadrage		
Le seuil minimum d'ouverture d'un enseignement (15 au niveau L, 10 au niveau M) est (et sera) respecté		
En cas de formation en apprentissage ou en formation continue, le cahier des charges Qualiopi est respecté	----	
L'ensemble des pièces attendues sont jointes au dossier		

## II. Nature de la demande \*

### A. Régime d'études

formation initiale hors alternance ;  formation continue ;  formation en alternance (contrat d'apprentissage et/ou contrat de professionnalisation)

### B. Modalités de formation

Formation en présentiel ;  Formation à distance ;  Formation hybride (présentiel et distanciel)

Langue d'enseignement : Français (modifier si besoin) - [Niveau de langue](#) exigé pour le bon suivi de la formation : C1 (utilisateur expérimenté, autonome)

## III. Exposé des motifs de la création \*

### Description des objectifs et intérêt de la formation

Dans les trois dernières décennies, **l'islamologie, entendue comme étude des textes et pratiques de la religion musulmane avec les méthodes des sciences humaines et des sciences sociales**, a connu une désaffection de la part des milieux académiques avec une raréfaction des enseignements portant sur ce domaine. Les événements dramatiques qui ont touché la société française, en particulier depuis 2015, et un contexte international marqué par la confessionnalisation des conflits et l'essor de groupes sectaires et violents, ont conduit à une prise de conscience des enjeux liés à une meilleure connaissance de l'islam en tant que religion, et à la nécessité de proposer son étude dans un cadre laïc et scientifique. Il est en effet crucial d'offrir une alternative savante aux discours idéologiques de toutes natures qui prospèrent sur internet, pour analyser l'islam en tant que fait religieux et civilisationnel, avec les outils et les méthodologies des sciences humaines et sociales. C'est tout l'enjeu de la relance de l'islamologie en France, menée depuis 2022 sous l'égide de l'Institut français d'islamologie, groupement d'intérêt public (GIP) rassemblant le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et 8 universités françaises, dont l'Université de Strasbourg, membre fondatrice de ce GIP.

Avec l'appui des pouvoirs publics, l'Institut français d'islamologie a promu l'ouverture d'un **Diplôme inter-universitaire d'initiation à l'islamologie** à vocation nationale, adressé **sous la forme d'enseignement principalement à distance** aussi bien à des personnes disposant déjà de connaissances sur le fait religieux musulman (savoirs théologiques, culturels, ou culturels), qui souhaiteraient les mettre en perspective par une démarche

méthodique et scientifique, qu'à des personnes déjà au fait des approches disciplinaires des religions (histoire, anthropologie, sociologie, droit, etc.), qui désireraient en voir les déclinaisons dans le cadre de l'appréhension du fait religieux musulman.

L'objectif principal de cette formation est ainsi de proposer, dans la perspective d'activités professionnelles au contact du fait religieux musulman, une initiation aux principes et aux enjeux de l'approche scientifique et méthodologique développée par l'islamologie. L'accent est mis dans la formation sur l'analyse critique des textes fondamentaux, la bonne connaissance de la diversité des approches confessionnelles et des institutions religieuses, ainsi que sur l'inscription de l'islam dans un contexte pluriculturel et multiconfessionnel, dans une démarche diachronique et transdisciplinaire.

La formation a été ouverte à titre expérimental par Aix-Marseille Université en octobre 2023, avec une première promotion d'environ 70 inscrites et inscrits, en s'appuyant sur la participation d'enseignants-chercheurs de cette université et sur la collaboration d'enseignants-chercheurs d'autres universités françaises membres du GIP Institut français d'islamologie, dont plusieurs enseignants-chercheurs de l'Université de Strasbourg. La présente demande de création vise ainsi à ancrer le **caractère interuniversitaire** de cette formation dans la durée, et à **consolider la participation de l'Université de Strasbourg à cet effort national de formation, en permettant à l'Université de Strasbourg de co-habiter ce diplôme.**

La formation proposée s'articule autour de 5 blocs de compétences (voir détail dans le référentiel de formation joint) :

Bloc de compétences 1 : Se former à la méthodologie de l'étude scientifique du fait religieux

Bloc de compétences 2 : S'initier à l'analyse scientifique des textes fondamentaux de l'islam

Bloc de compétences 3 : Analyser la place de l'islam dans la société contemporaine française et ses enjeux

Bloc de compétences 4 : Appréhender les enjeux de la pluralité religieuse et normative en islam

Bloc de compétences 5 : S'initier à l'analyse scientifique de l'islam en contexte multiculturel et multiconfessionnel

Au terme de la formation, l'étudiante ou étudiant sera capable de :

- comprendre, analyser et commenter les connaissances fondamentales acquises, relatives aux savoirs fondamentaux portant sur l'islam dans la société française contemporaine, tout en étant capable de les inscrire dans leur dimension historique ;
- avoir une aptitude au dialogue, en assurant la promotion de discours et de pratiques coopératives et respectueuses des croyances dans le cadre des principes de la laïcité. ;
- comprendre et mettre en pratique ces connaissances dans l'organisation et la gestion d'organismes collectifs : organismes culturels, associations religieuses et lieux de culte, mais aussi collectivités locales, administrations publiques, entreprises, etc. ;
- avoir une première approche des méthodes de l'islamologie.
- identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit.

### **Insertion professionnelle et poursuites d'études**

Cette formation s'adresse au premier chef aux cadres d'associations culturelles, ministres du culte et aumôniers, médiateurs ou personnes-ressources en gestion et anticipation des conflits à caractère religieux, ainsi qu'aux enseignantes et enseignants de l'enseignement public et privé, agentes et agents des administrations publiques, ou tout adulte ayant à traiter dans le cadre de ses activités professionnelles avec le fait religieux musulman. Il ne constitue pas à proprement parler une formation professionnelle, mais propose un apport de connaissances fondamentales sur le fait religieux musulman et les méthodes d'analyse en SHS du religieux, utiles à ces professionnels dans l'exercice de leurs fonctions. Le diplôme peut également accueillir des étudiantes et étudiants inscrits dans un cursus de formation initiale et souhaitant acquérir des compétences méthodologiques en islamologie en vue d'une insertion professionnelle dans les domaines mentionnés.

Secteurs d'activités (code Rome)

K1204 : facilitation de la vie sociale

K1205 : information et médiation sociale

K1206 : intervention socioculturelle

K1207 : intervention socioéducative

Il est à noter que l'on compte en 2023 plus de 2600 lieux de culte musulmans en France, gérés sous forme d'association loi 1901, ou de manière croissante sous forme d'associations culturelles loi 1905. Le nombre d'aumôniers musulmans a connu une croissance importante ces dernières années, notamment dans le secteur pénitentiaire (231 aumôniers musulmans intervenaient en prison en 2018). La population française compterait 10 % de musulmans, soit 6 millions de personnes (enquête INSEE 2023 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6793308?sommaire=6793391>).

### **Cohérence et complémentarité de la formation**

Riches d'une longue tradition d'érudition, issue de l'humanisme rhénan et devenue un important centre de l'orientalisme européen à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Unistra constitue actuellement un des rares pôles français en dehors de Paris proposant une offre assez diversifiée autour de l'islam. Outre les enseignements délivrés à la Faculté des Langues dans le cadre des départements d'études arabes, turques, persanes et hébraïques (Faculté des Langues), l'Unistra a développé depuis 2016 une filière originale en histoire et civilisation des mondes musulmans (licence et master, porté par la Faculté des sciences historiques), qui a été reconfigurée à l'occasion de la nouvelle offre de formation 2024 pour être plus lisible et attractive au niveau national, et permettre une collaboration plus poussée entre les enseignants-chercheurs de la Faculté des sciences historiques et de la Faculté des Langues. L'Institut d'islamologie de Strasbourg, structure inter-faculté et inter-laboratoire créée en 2023 avec le soutien de l'Idex, joue un rôle de coordination de cette offre. Le DIU Islamologie s'inscrit ainsi dans la volonté de développer une filière complète, s'adressant aussi bien à un public d'étudiants en formation initiale qu'à des professionnels. Pour les cadres religieux non titulaire d'un diplôme d'études supérieures obtenu en France, la formation peut constituer la première étape d'une poursuite d'études en licence, notamment dans le cadre de la licence Histoire parcours Islamologie et histoire des musulmans.

Au-delà de sa contribution à la construction d'un continuum de formation dans le domaine de l'islamologie, cette formation s'insère dans un ensemble riche de formations de l'Unistra abordant le fait religieux musulman sous divers angles. Il est complémentaire du DU de formation civile et civique – Société, droit, religion (IPAG, avec le soutien du Bureau central des cultes) en accordant une place centrale aux méthodologies d'analyse critique des corpus religieux musulmans. Il se distingue par ailleurs de l'ensemble des formations abordant l'islam parmi l'ensemble des autres religions, comme le DU Pratiques et connaissance de l'interreligieux et du master d'études interreligieuses (Faculté de théologie catholique), le master Histoire et religions et le DU HISAAR (Faculté des sciences historiques), le master Religions et sociétés dans l'espace public (Faculté de sciences sociales). Par l'ouverture interdisciplinaire du DIU Islamologie, il peut toutefois constituer une première étape avant de poursuivre dans l'un de ces diplômes spécialisés dans la théologie, l'histoire ou la sociologie des religions.

#### **Appui sur la recherche et stratégie de la composante**

L'étude de l'islam en tant que religion est menée à l'Unistra par des enseignants-chercheurs relevant d'un grand nombre de disciplines et laboratoires (UR 1340 GEO, Groupe d'études orientales, slaves et néo-helléniques ; UR 3400 ARCHE, Arts, civilisation, histoire de l'Europe ; UMR 7354 DRES (Droit, religion, entreprise et société) ; UMR 7363 SAGE, Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe) ; UMR 7400 ARCHIMEDE, Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée-Europe ; UMR LINCIS ; UR Théologie protestante), fédérés en partie dans le cadre des ITI (HISAAR et MAKERS). Depuis deux ans, l'Institut d'islamologie de Strasbourg, porté administrativement par l'UR 1340 GÉO et hébergé par la Faculté des Langues, constitue le principal lieu fédérateur pour développer des échanges interdisciplinaires entre ces différents chercheurs et laboratoires. La contribution Unistra au DIU s'y adosse directement en proposant plusieurs enseignements transversaux (comme « Individu et communauté en islam » croisant les approches historiques, sociologiques, anthropologiques, théologiques et philosophiques). En assurant à la fois ce rôle de coordination de l'offre de formation en islamologie, et de plateforme pour le développement de recherches pluridisciplinaires sur l'islam, l'Institut d'islamologie de Strasbourg est un dispositif efficace pour garantir l'existence d'un lien étroit entre enseignement et recherche. Au sein de la Faculté des Langues, le DIU Islamologie peut en outre s'appuyer sur une expérience ancienne, solide et riche dans le domaine de la formation à distance. La participation au DIU contribue à renforcer cet axe stratégique de développement des formations à distance portées par la Faculté des Langues. Elle bénéficiera également de la création de deux postes de MCF en islamologie, attribués en 2022 et 2023 à l'Unistra dans le cadre de sa participation à l'Institut français d'islamologie, et affectés à la Faculté des Langues et au GÉO. Il est à noter enfin que comme les autres formations de la filière islamologie, le DIU repose fondamentalement sur la collaboration entre enseignants-chercheurs de différentes Facultés, à commencer par la Faculté des Langues et la Faculté des sciences historiques, mais également la Faculté de théologie catholique et la Faculté des sciences sociales.

#### **Formations analogues et spécificités du projet**

La création de ce DIU s'intègre dans une dynamique établie au niveau national pour développer la formation en islamologie depuis 2016, qui s'est traduite dans un premier temps par une relance des enseignements d'islamologie de niveau licence (au sein de licence d'histoire, ou de licence LLCER Etudes arabes), puis par l'ouverture de master en islamologie dans quatre pôles principaux : Aix-Marseille, Lyon, Paris (INALCO), Strasbourg. La nécessité de développer des formations courtes ouvertes à un public plus varié, incluant des professionnels issus des administrations publiques, a conduit dès 2021 à l'ouverture d'un premier DU en ligne d'islamologie, porté par l'INALCO Paris, avec la contribution de plusieurs enseignants de l'Unistra et d'autres universités françaises. Le DIU ici présenté se démarque de ce premier diplôme par l'insistance beaucoup plus importante sur les enjeux méthodologiques et épistémologiques de l'islamologie, en ciblant en particulier les besoins des cadres religieux musulmans. Il repose sur la contribution à parts égales de trois établissements, tous membres du Groupement d'intérêt public Institut français d'islamologie : l'INALCO de Paris, Aix-Marseille Université et l'Université de Strasbourg.

#### **Soutien des entreprises partenaires (obligatoire pour les créations en alternance)**

La participation de l'Unistra au DIU Islamologie est soutenue financièrement par le Groupement d'intérêt public Institut français d'islamologie dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (voir convention). Outre la subvention accordée au fonctionnement du DIU, le GIP IFI a mis en place un important programme de bourses pour encourager l'inscription et le suivi de la formation, ainsi que les déplacements pour les 2 regroupements prévus dans l'année.

## IV. Composante porteuse : Faculté des langues (Institut d'islamologie de Strasbourg)

A. Composantes ou services (SFC, IDIP, ...) associées : Faculté des sciences historiques

B. Partenaires extérieurs / Centre de formation par l'apprentissage \*

**Coopération pédagogique avec l'Université Aix-Marseille et l'INALCO** – projet de convention annexé : pilotage partagé de la formation, répartition de la charge d'enseignement.

Modalité de gouvernance : article 2.1 - Chaque partie s'engage à désigner un responsable de formation. Les responsables de la formation sont chargés de mettre en œuvre et de faire respecter le programme pédagogique et les modalités de fonctionnement détaillées en annexe. Un coordinateur principal du diplôme est nommé par l'Assemblée générale de l'IFI, sur proposition du conseil scientifique selon les statuts du GIP. Il est choisi parmi les responsables de formation des établissements universitaires signataires.

Un comité pédagogique est établi par le coordinateur principal, comprenant les responsables de chaque établissement ainsi que le directeur de l'IFI qui en est membre de droit. Le directeur de l'IFI peut être représenté. Le comité pédagogique se réunit au moins une fois par an et autant que de besoin, à la demande d'un des membres du comité. Le comité établit chaque année un bilan pédagogique et formule des propositions d'amélioration de la formation, transmis à l'ensemble des partenaires, et qui pourra faire l'objet d'un avenant si nécessaire.

Le comité pédagogique se met d'accord, avant le début des cours, sur les modalités concrètes de mise à disposition des contenus pédagogiques et autres supports d'appui élaborés par les enseignants, en tenant compte des contraintes techniques et administratives des différents établissements partenaires. »

**Cf le projet de convention entre l'AMU, l'INALCO et l'Unistra (annexe 8)**

## V. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg \*

Prénom NOM **Eric VALLET**

Grade **Professeur des universités**

CNU **15**

Adresse électronique **e.vallet@unistra.fr**

## VI. Conditions d'admission et public concerné \*

A. Mode de recrutement / sélection \*

La formation ne requiert comme prérequis pas d'autres diplômes que le baccalauréat. Elle s'adresse principalement à des personnes ayant une expérience professionnelle en contact avec le fait religieux musulman, et répondant à deux profils :

- soit des personnes disposant déjà de connaissances sur le fait religieux musulman (savoirs théologiques, culturels, ou culturels), qu'elles souhaitent enrichir par une démarche méthodique et scientifique, ancrée dans une démarche universitaire.

- soit des personnes déjà au fait des approches disciplinaires des religions (histoire, anthropologie, sociologie, droit, etc.), qui désireraient en voir les déclinaisons dans le cadre de l'appréhension du fait religieux musulman.

La formation peut également admettre des étudiants en formation initiale de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle (en dehors des formations spécialisées en islamologie) et désirant obtenir une initiation complémentaire à ce domaine en vue d'une spécialisation professionnelle ultérieure.

L'évaluation des candidatures au DIU se base sur l'examen des CV et lettres de motivation.

B. Effectifs

La création engendre une charge nouvelle de 81 HETD, sans suppression d'un volume correspondant, et sans création de ressources.

Effectif total prévu (CAL - capacité d'accueil de la formation, toutes voies additionnées, redoublants compris)
---

<b>30</b> <b>(90 étudiants pour l'ensemble des partenaires)</b>
--

## VII. Équipe pédagogique \*

En application de l'article L613-2, al.2 du code de l'éducation, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

### A. Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU (Le cas échéant)	Composante ou établissement	Nombre d'heures assurées (HETD)
Prénom NOM	Grade			
Moussa ABOU RAMADAN	PU	03	Unistra – Faculté des sciences historiques	9
Anne-Sylvie BOISLIVEAU	MCF	21	Unistra – Faculté des sciences historiques	9
Dilek SARMIS	MCF	15	Unistra – Faculté des Langues	4
Eric VALLET	PU	15	Unistra – Faculté des Langues	32
Farès GILLON	MCF	15	Aix-Marseille Université	4
Olga LIZZINI	PU	15	Aix-Marseille Université	7
Soraya RABIA	Chargée de formation continue		Aix-Marseille Université	18
Nadjjet ZOUGGAR	MCF	15	Aix-Marseille Université	25
Francesco CHIABOTTI	MCF	15	INALCO	34
Youssef SANGARE	MCF	15	INALCO	18

## VIII. Enseignements \*

Cf maquette extraite du logiciel Ametys (annexe 2) et les trames compétences (annexes 5).

## IX. Modalités d'évaluation des étudiants \*

### A. Axes principaux d'évaluation

Régime d'évaluation :  Évaluation continue intégrale OU **X Contrôle terminal pouvant être mêlé de contrôle continu**

Session de rattrapage : OUI

Règle de calcul du diplôme : moyenne pondérée des UE

### B. Approche par compétence

Le diplôme est organisé en cinq blocs de compétence :

Bloc de compétences 1 : Se former à la méthodologie de l'étude scientifique du fait religieux

Bloc de compétences 2 : S'initier à l'analyse scientifique des textes fondamentaux de l'islam

Bloc de compétences 3 : Analyser la place de l'islam dans la société contemporaine française et ses enjeux

Bloc de compétences 4 : Appréhender les enjeux de la pluralité religieuse et normative en islam

Bloc de compétences 5 : S'initier à l'analyse scientifique de l'islam en contexte multiculturel et multiconfessionnel

## X. Dispositifs de suivi de la qualité de la formation \*

La tenue d'un conseil de perfectionnement annuel est obligatoire pour les diplômes nationaux.

La formation fait l'objet d'une évaluation générale en fin d'année (questionnaire anonyme). Des échanges libres en direct sur la formation, son contenu, les difficultés rencontrées sont également organisés avec les étudiants lors des deux regroupements prévus dans l'année. Le comité de pilotage pédagogique, regroupant les responsables de la formation dans chaque établissement partenaire, formule sur cette base et sur la base des observations des enseignants des recommandations et proposition pour l'amélioration de la formation.

Référent qualité :Eric VALLET, e.vallet@unistra.fr)

## XI. Budget prévisionnel

### A. Financement à coût constant

**HORS SFC** : en cohérence avec la synthèse des coûts extraite d'AmetyS (annexe 3), **joindre le budget de la formation (annexe 4a. budget hors alternance ou 4b. budget alternance).**

Si le financement repose, en partie ou totalement sur un partenaire extérieur, **joindre le projet d'accord (annexe 8) établi avec lui ou la notification de subvention.**

L'ouverture de la formation entraîne le doublement de certains groupes (ex : TD) / promotions : **NON**

L'ouverture nécessitera un aménagement (locaux, matériel, équipement) : **NON**

La composante dispose du potentiel enseignant nécessaire : **OUI**

Nombre de personnels administratifs disponibles pour la gestion de la formation : **[nb d'emploi à temps plein / ETP] 0,25**

En cas de création en alternance, nombre d'enseignants disponibles pour assurer le suivi des alternants (ETP) : **[nb d'emploi à temps plein / ETP]**

### B. Paramétrage des droits d'inscription

1. **Droits de base du diplôme : LICENCE**

2. **Droits spécifiques :**

Étape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogée, DS2001, facture, SFC...)
TARIF FORMATION INITIALE	364 euros	
TARIF FORMATION CONTINUE	1325 euros	

CAS EVENTUELS D'EXONERATION : **Pas d'exonération prévue (système de bourses prises en charge par l'Institut français d'islamologie)**

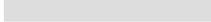
# Diplôme inter-universitaire Islamologie : principes, enjeux, applications dans la France contemporaine - LVV5SQZ5

## Diplôme inter-universitaire Islamologie : principes, enjeux, applications dans la France contemporaine

### DU Islamologie

Code Ametys	Code Apogée	Nature	ECTS	Part.	CM	TD	TP	CI	ST	TU	Année porteuse
LVV5XU5K	1. Méthodologie de l'étude scientifique du fait religieux	BLOC									
LVV5YTVE	Méthodologie de l'analyse scientifique	Matière			9						
LVV5ZAXV	Méthodologie de l'étude du fait religieux	Matière			7						
LVV60631	2. Analyse des textes fondamentaux de l'islam	BLOC									
LVV62YE0	Textes de la pensée et de la spiritualité islamique	Matière		X (2)	18						AMU-Inalco
LVV63865	Coran, droit musulman et société	Matière			18						
LVV6153F	3. Compétences élémentaires sur l'islam dans la société contemporaine	BLOC									
LVV63NKG	L'islam en contexte laïc : configurations contemporaines	Matière		X (2)							AMU-Inalco
LVV64VHZ	Droit et gestion de la laïcité en France	Matière			10						
LVV655W9	Pluralité de modèles de laïcité dans le monde : entre sécularisation et laïcité	Matière			8						
LVV63XX6	Islam de France et en France	Matière		X (2)							AMU-Inalco
LVV65MBJ	Histoire de la présence musulmane en France (et française dans l'espace arabo-musulman)	Matière			10						
LVV6648P	Évolution des relations entre l'islam et la République	Matière			8						
LVV61KGX	4. Analyse de la pluralité en islam	BLOC									
LVV684IH	Individus et communautés en islam : approches pluridisciplinaires	Matière			10						
LVV68FSL	Pluralité des traditions en islam	Matière		X (2)							AMU-Inalco
LVV6AIVH	Thèmes de la tradition intellectuelle (philosophie et théologie)	Matière			7						
LVV6ASYW	Débats internes au sunnisme	Matière			7						
LVV6B4HD	Principes et courants du chiisme	Matière			4						
LVV68RN2	Pluralité dans l'islam contemporain	Matière		X (2)	18						AMU-Inalco
LVV660T1	5. Analyse de l'islam en contexte multiculturel	BLOC									
LVV679XZ	Pratiques culturelles et culturelles	Matière		X (2)							AMU-Inalco
LVV6BIG5	Formes de la piété et de la dévotion	Matière			8						
LVV6BIR4	Manuscrits et arts graphiques	Matière			8						
LVV67PDQ	Pratiques et connaissances de l'interreligieux	Matière									
LVV6CBRL	Méthodologie de l'interreligieux	Matière			5						
LVV6CPJU	Connaissances et pratiques de l'interreligieux	Matière			5						

**Légende**

 ELP ayant une année porteuse différente de l'année courante

Part.  ELP partagé avec plusieurs listes, le nombre de listes le partageant est entre parenthèses

Date de mise à jour: v0 DES - 14 mai 2024

# DIU Islamologie

## Autofinancement du diplôme

En jaune, les variables à ajuster

Nom de la formation  
Code APOGEE de la formation (VET)

DIU Islamologie

nb: Fixer un seuil permettant l'équilibre  
budgétaire et pédagogique

nb: selon le niveau d'entrée du DU.  
Si licence, 175€, si master, 250€.

nb: Fixer un montant permettant l'équilibre  
budgétaire

	Effectifs minimaux en IA	Droits de base	Droits spécifiques	Somme totale payées par l'inscrit
Etudiant en formation initiale classique	10	175	364	539
Etudiants en formation continue	0	175	1325	1500
Etudiants exonérés des droits spécifiques	0	175	0	0
	10			

Saisir dans les cases vertes uniquement

0				Total (€)	Moyenne par étudiant
<b>Recettes</b>				<b>20 390 €</b>	<b>2 039 €</b>
Produit des droits d'inscription : prix unitaire * nb d'étudiants				5 390 €	
Exonérations					
Subventions	Organisme subventionnaire	Total		15 000 €	
	<b>Institut français d'Islamologie</b>	Participation aux frais de fonctionnement			
<b>Dépenses</b>				<b>20 073 €</b>	<b>2 007 €</b>
<b>Dépenses d'enseignement</b>				17 595 €	
	HeTD spécifiques au DU	Coût horaire €/HeTD	Coût total		
Heures enseignement - Intervenant extérieur	0	153,00 €	- €	- €	
Heures enseignement - Titulaires	50	153,00 €	7 650,00 €	7 650 €	
Heures de suivi du mémoire - M/Mme XXX	0	153,00 €	- €	- €	
Ingénierie pédagogique - M/Mme XXX - décharge	65	153,00 €	9 945,00 €	9 945 €	
(ajouter autant de ligne que de catégories d'heures pédagogiques ou péri-pédagogiques prises en charge par le budget du DU)					
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				- €	
	A renseigner le cas échéant		Coût total		
Restauration et hébergement				- €	
Transport	déplacement pour les 2 regroupements en présentiel (2 personnes)		1000		
Publicité				- €	
Dépenses diverses (détailler, ajouter autant de ligne que nécessaire)				- €	
<b>Dépenses administratives facturées à la composante</b>				728 €	
	Population étudiante	Effectifs	Droits spécifiques	Participation de la cohorte aux frais direct	
Etudiant en formation initiale classique	10		364,00 €	20%	728 €
Etudiants en formation continue	0		1 325,00 €	20%	- €
Etudiants exonérés des droits spécifiques	0		- €	20%	- €
<b>Participation aux frais de l'établissement</b>				1 750 €	
	Effectifs	Droits de base	Participation de la cohorte aux frais direct		
Etudiant en formation initiale classique	10	175,00 €	100%	1 750 €	
Etudiants en formation continue	0	175,00 €	100%	- €	
Etudiants exonérés des droits spécifiques	0	175,00 €	100%	- €	
				- €	
<b>Résultat</b>				<b>317 €</b>	

## Référentiel de compétences du parcours de **DU Islamologie**

Macro-compétence 1	Macro-compétence 2	Macro-compétence 3	Macro-compétence 4	Macro-compétence 5
Se former à la méthodologie de l'étude scientifique du fait religieux	S'initier à l'analyse scientifique des textes fondamentaux de l'islam	Analyser la place de l'islam dans la société contemporaine française et ses enjeux	Appréhender les enjeux de la pluralité religieuse et normative en islam	S'initier à l'analyse scientifique de l'islam en contexte multiculturel et multiconfessionnel

### 1ère ANNEE

Niveau de développement de la macro-compétence 1	Niveau de développement de la macro-compétence 2	Niveau de développement de la macro-compétence 3	Niveau de développement de la macro-compétence 4	Niveau de développement de la macro-compétence 5
<b>Micro-compétences</b>	<b>Micro-compétences</b>	<b>Micro-compétences</b>	<b>Micro-compétences</b>	<b>Micro-compétences</b>
Comprendre les bases de l'approche critique des faits religieux dans le contexte de l'université française	Comprendre les bases de l'approche historico-critique des textes fondateurs : Coran et traditions prophétiques	Maîtriser les bases du droit de la laïcité dans le contexte français	Analyser la pluralité des formes d'autorité religieuse en islam	Analyser les pratiques culturelles de l'islam dans leur contexte culturel
Se familiariser avec les différentes approches disciplinaires du religieux dans le cadre général des SHS	Développer des outils d'analyse critique de textes relevant du droit musulman	Situer la laïcité française au regard de la diversité internationale de gestion du fait religieux	Connaître l'histoire des principaux courants de l'islam (sunnisme, chiisme)	Analyser les rapports entre art et religion en islam
Situer l'étude scientifique de l'islam (islamologie) par rapport à l'ensemble des SHS	Développer des outils d'analyse critique de textes relevant de la spiritualité et de la théologie musulmane	Connaître les principales étapes historiques et les formes contemporaines de la présence de l'islam en France	Analyser la pluralité théologique dans la pensée islamique contemporaine	Analyser les relations entre l'islam et les autres religions d'un point de vue historique et contemporain
			Analyser les rapports entre philosophie et théologie	

---

**CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE**  
(hors partenariat international et hors délocalisation DROM-COM de diplôme AMU)

---

**Convention N°**

**Entre :**

**L'Institut Français d'Islamologie (IFI)**

Groupement d'Intérêt Public (GIP) constitué par arrêté en date du 2 février 2022,  
Dont le siège est situé Campus Condorcet, 14 cours des Humanités, 93322 Aubervilliers, N°  
SIRET 13003000000017,  
représenté par son directeur, Monsieur Pierre Caye  
Ci-après dénommé "IFI"

D'une part,

**Et**

**Aix-Marseille Université,**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,  
Dont le siège social se situe Jardin du Pharo, 58, Boulevard Charles Livon,  
13284 Marseille cedex 07  
Représentée par son Président, Monsieur Eric BERTON

Ci-après dénommé AMU

**Et**

**L'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO),**

Grand Établissement Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche,  
au sens de l'article L.717-1 du code de l'éducation,  
dont le siège est situé 65 rue des Grands Moulins, CS21351, 75214 Paris Cedex 13,  
représenté par son Président, Monsieur Jean-François HUCHET ;  
No SIRET : 197 534 886 00092, code APE : 8542Z

Ci-après dénommé l'Inalco

**Et**

L'Université de Strasbourg, établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont  
le siège est situé 4 rue Blaise Pascal, 67081 Strasbourg Cedex, n° SIRET 13000545700010,  
représenté par son président, Michel Deneken,

Ci-après dénommé « Unistra »

D'autre part,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 613-2 ;

Vu le décret n°90-414 du 14 mai 1990 relatif à l'Institut national des langues et civilisations orientales ;

Vu l'arrêté du 2 février 2022 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Institut français d'islamologie » ;

Vu l'article 2 de la convention constitutive du GIP « Institut français d'islamologie » ;

Vu l'assemblée générale du 8 décembre 2022 validant le programme scientifique du groupement ;

Vu l'avis du conseil scientifique du groupement du 23 novembre, confirmés lors de l'assemblée générale du 8 décembre 2022 ;

## **Préambule**

L'Institut Français d'Islamologie (dorénavant IFI) est un Groupement d'Intérêt Public qui réunit 8 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont Aix-Marseille Université (AMU), l'UNISTRA et l'Inalco, parties de la convention ; l'objectif principal de l'IFI est de renforcer en France la compréhension de l'islam grâce au développement de recherches de haut niveau en islamologie, ainsi que de formations, notamment auprès de publics professionnels.

Dans ce cadre, AMU, l'Inalco et l'UNISTRA sont chargés d'organiser, pour le compte de l'IFI, des formations diplômantes en islamologie dans le cadre du soutien de l'IFI aux formations islamologiques des universités, qui prendront la forme d'un Diplôme Inter-Universitaire (DIU). Elles ont vocation à s'adresser aussi bien à des personnes disposant déjà de connaissances sur le fait religieux musulman (savoirs théologiques, culturels, ou culturels), qui souhaiteraient les conforter par une démarche méthodique et scientifique, qu'aux personnes déjà au fait des approches disciplinaires des religions (histoire, anthropologie, sociologie, droit, etc.), qui désireraient en voir les déclinaisons dans le cadre de l'appréhension du fait religieux musulman.

**Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :**

### **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la collaboration entre AMU, l'UNISTRA, l'Inalco et l'IFI dans le cadre de la création, la mise en œuvre et le déploiement d'un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) à distance intitulé « Islamologie : principes, enjeux, applications dans la France contemporaine ».

Pour le compte du GIP IFI, AMU, l'UNISTRA et l'Inalco intègrent dans leur offre de formation le DIU Islamologie à distance, selon la maquette jointe en annexe, à compter de l'année universitaire 2023-2024 pour AMU, et de l'année 2024-2025 pour l'Inalco et l'UNISTRA (sous réserve de l'acceptation des conseils).

### **Article 2 – Modalités du partenariat**

#### **2.1 – Organisation administrative et pédagogique**

Chaque établissement est responsable de la mise en place, de la délivrance et de l'évaluation de plusieurs modules sous la forme d'enseignement à distance synchrone ou asynchrone. Il assure dans ce cadre la rémunération des enseignants impliqués dans ses modules ainsi que les frais d'ingénierie pédagogique et de matériel permettant la mise en œuvre de ces modules sous la forme d'enseignement à distance.

Les trois établissements se répartissent les modules d'enseignement de la manière suivante à compter de l'année universitaire 2023-2024 :

		Heures d'enseignement	Établissement dispensant les cours
<b>Islamologie : principes, enjeux et applications dans le contexte contemporain</b>		<b>160</b>	
Bloc de compétences 1 : <b>Méthodologie de l'étude scientifique du fait religieux</b>		<b>16</b>	
	Méthodologie de l'analyse scientifique	9	UNISTRA
	Méthodologie de l'étude du fait religieux	7	UNISTRA
Bloc de compétences 2 : <b>Analyse des textes fondamentaux de l'islam</b>		<b>36</b>	
	Textes de la pensée et de la spiritualité islamique	18	INALCO
	Coran, droit musulman et société	18	UNISTRA
Bloc de compétences 3 : <b>Compétences élémentaires sur l'islam dans la société contemporaine</b>		<b>36</b>	
	L'islam en contexte laïc : configurations contemporaines	18	AMU
	Droit et gestion de la laïcité en France	10	
	Pluralité de modèles de laïcité dans le monde : entre sécularisation et laïcité	8	
AMU	Islam de France et en France	18	AMU
	(1) Histoire de la présence musulmane en France (et française dans l'espace arabo-musulman)	10	
	(2) Évolution des relations entre l'islam et la République	8	
Bloc de compétences 4 : <b>Analyse de la pluralité en islam</b>		<b>46</b>	
	Individus et communautés en islam : approches pluridisciplinaires	10	UNISTRA
	Pluralité des traditions en islam	18	AMU
	Thèmes de la tradition intellectuelle (philosophie et théologie)	7	
	Débats internes au sunnisme	7	
	Principes et courants du chiisme	4	
	Pluralité dans l'islam contemporain	18	INALCO
Bloc de compétences 5 : <b>Analyse de l'islam en contexte multiculturel</b>		<b>26</b>	
	Pratiques culturelles et culturelles	16	INALCO
	Formes de la piété et de la dévotion	8	
	Manuscrits et arts graphiques	8	
	Pratiques et connaissances de l'interreligieux	10	UNISTRA
	Méthodologie de l'interreligieux		
	Connaissances et pratiques de l'interreligieux		

Les trois établissements s'engagent à échanger les informations et supports permettant le bon déroulement des différents modules, ainsi que les résultats des examens en fonction du calendrier décidé d'un commun accord.

Les supports pédagogiques produits par les enseignants dans le cadre de ce diplôme demeurent la propriété de leur établissement de rattachement, qui peut en définir les droits d'accès, de diffusion et de reproduction. Sont exclus les supports des enseignants-chercheurs dès lors qu'ils sont pleinement titulaires des droits sur leurs créations. En ce cas l'appropriation par l'établissement où ils sont affectés doit nécessairement passer par une cession.

Chaque partie s'engage à désigner un responsable de formation. Les responsables de la formation sont chargés de mettre en œuvre et de faire respecter le programme pédagogique et les

modalités de fonctionnement détaillées en annexe. Un coordinateur principal du diplôme est nommé par l'Assemblée générale de l'IFI, sur proposition du conseil scientifique selon les statuts du GIP. Il est choisi parmi les responsables de formation des établissements universitaires signataires.

Un comité pédagogique est établi par le coordinateur principal, comprenant les responsables de chaque établissement ainsi que le directeur de l'IFI qui en est membre de droit. Le directeur de l'IFI peut être représenté. Le comité pédagogique se réunit au moins une fois par an et autant que de besoin, à la demande d'un des membres du comité. Le comité établit chaque année un bilan pédagogique et formule des propositions d'amélioration de la formation, transmis à l'ensemble des partenaires, et qui pourra faire l'objet d'un avenant si nécessaire.

Le comité pédagogique se met d'accord, avant le début des cours, sur les modalités concrètes de mise à disposition des contenus pédagogiques et autres supports d'appui élaborés par les enseignants, en tenant compte des contraintes techniques et administratives des différents établissements partenaires.

Chaque établissement est responsable de la diffusion de l'information et des supports pédagogiques auprès des étudiants inscrits dans le cadre de ce diplôme.

## **2.2 - Modalités d'inscription, de contrôle des connaissances et de délivrance des diplômes**

Le recrutement des étudiants s'opère selon les procédures en vigueur dans chaque établissement. Les attendus et prérequis sont tels que définis par le cadre commun fourni en annexe 2. Chaque établissement délivre une carte d'étudiant aux étudiants inscrits dans son établissement selon ses modalités propres.

En 2023-2024, AMU assure seule la gestion administrative des inscriptions et de la diplomation des étudiants à la formation de DIU. A partir de l'année universitaire 2024-2025, chaque établissement assure la gestion administrative des étudiants inscrits au DIU dans le cadre de son établissement. L'inscription se fait selon les procédures en vigueur dans chaque établissement. Les services d'inscription respectifs des partenaires harmonisent au mieux leurs procédures d'inscription afin de faciliter les démarches administratives des étudiants concernés.

Chaque établissement s'assure que les étudiants inscrits dans le cadre du diplôme souscrivent aux assurances obligatoires (couverture sociale, responsabilité civile).

Le nombre minimum d'inscrits pour assurer l'ouverture des deux formations est de 15 étudiants pour l'ensemble des universités partenaires. Le nombre maximum d'inscrit est de 90 pour l'ensemble des universités partenaires. Chaque établissement se réserve la sélection des candidatures et leur inscription, à hauteur de 30 étudiants par établissement ; une liste d'attente peut être établie par chaque établissement. Dans le cas où des places resteraient vacantes, le recrutement à hauteur du nombre de ces places au vu de la limite maximum d'inscrits susmentionnée serait réparti équitablement entre les trois établissements universitaires, à partir de leur liste d'attente respective.

Les modalités de contrôle de connaissances intègrent le cadre commun défini en annexe 1, en l'adaptant aux règles générales du contrôle des connaissances en vigueur dans chaque établissement. Les responsables de formation dans les trois établissements constituent un jury commun statuant sur la réussite des étudiants. Ce jury est reconnu officiellement par chacun des établissements selon ses modalités propres.

Après validation des exigences de la formation, l'étudiant obtient le diplôme qui lui est remis par son établissement d'inscription. Chaque établissement est responsable de la tenue et de la remise des bulletins de notes aux étudiants qui y sont inscrits.

## **2.3 – Organisation des enseignements**

Les enseignements sont assurés entièrement en distanciel ou en bimodale :

- pour partie par l'université de Strasbourg (UNISTRA), selon les modalités pédagogiques établies en annexe 1 à la présente convention ;

- pour partie par l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (Inalco) selon les modalités pédagogiques établies en annexe 1 à la présente convention ;
- pour partie par AMU, selon les modalités pédagogiques établies en annexe 1 à la présente convention.

Deux séances d'enseignement sont prévues en présentiel, en cours d'année, dans le cadre de temps de regroupements des étudiants. Le lieu de ces regroupements est décidé par le comité pédagogique, en amont de chaque rentrée.

La prise en charge des frais de mission de(s) enseignant(e)(s) concerné(e)(s) revient à l'établissement de rattachement de l'enseignant.  
Les calendriers des enseignements, comprenant les séances de regroupement en présentiel, sont fournis à chaque rentrée.

## **2.4 – Transfert des informations non sensibles**

Dans le cadre de la convention, les établissements pourront partager avec l'IFI et entre eux certaines informations personnelles, non sensibles, liées aux inscrits, ce afin de faciliter la gestion et le suivi parallèle des dossiers, dans le cadre, notamment, de l'accompagnement des candidats à l'inscription ou dans la campagne de bourse de l'IFI. Les informations concernées sont limitées aux données de contact : nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone. En outre, les établissements s'engagent à fournir des données statistiques anonymisées à l'IFI pour l'établissement de son bilan annuel. Ces données concernent notamment le nombre d'inscrit, le régime d'inscription, le domaine d'activité professionnelle et les compétences universitaires et de formation extra-universitaires antérieures à leur inscription.

## **Article 3 – Modalités financières**

L'IFI s'engage à apporter un soutien financier à la formation suscitée.

A cet effet, l'IFI verse une subvention annuelle de 15 000 euros – quinze mille euros - à chacun des trois établissements, au titre de la formation, à l'issue de la formation et sur présentation d'un bilan financier par établissement, sur l'année universitaire, établi au plus tard dans les deux mois après la fin de l'année universitaire.

Pour l'année 2023/24, AMU assure seule la gestion administrative de la formation. A ce titre, elle perçoit l'intégralité des droits d'inscription, s'élevant à 534 euros en formation initiale, hors CVEC, et 769 euros en formation continue. Dans le cas où ces droits ne suffiraient pas à couvrir les coûts engagés par AMU pour la gestion de l'inscription des étudiants et le soutien à la formation, au vu du bilan établi, le cas échéant, l'IFI verse à l'établissement une subvention d'équilibre dans la limite d'un plafond de 10 000 euros - dix mille euros.

A partir de 2024/25, chaque université perçoit les droits d'inscription relatifs aux étudiants inscrits par ses soins, s'élevant à 534 euros en formation initiale, hors CVEC. En ce qui concerne la formation continue, chaque établissement fixe le montant des droits d'inscription sans dépasser le plafond de 1500 euros. Aucune exonération de frais d'inscription n'est prévue mais les étudiants ont la possibilité de solliciter l'obtention d'une bourse auprès de l'IFI, selon une procédure et des critères établis par l'IFI.

Dans le cas où ces droits ne suffiraient pas à couvrir les coûts engagés par chaque établissement pour la gestion de l'inscription des étudiants et le soutien à la formation, au vu du bilan établi en fin d'année universitaire, le cas échéant, l'IFI verse à l'établissement une subvention d'équilibre dans la limite d'un plafond de 3 500 euros - trois mille cinq cent euros – par établissement.

En cas de défaillance d'un des établissements à fournir les cours auxquels il s'est engagé, les autres établissements sont en droit de solliciter l'intervention d'un enseignant tiers pour assurer les cours en question. Au vu du rapport financier, l'IFI pourvoira si nécessaire au surcoût engagé par l'établissement ayant assuré ces enseignements.

## **Article 4 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une période de 3 ans, couvrant l'année universitaire de 2023 / 2024. Elle pourra être renouvelée par avenant entre les parties à l'issue de cette période.

#### **Article 5 – Résiliation de la convention**

Chacun des cocontractants peut demander la résiliation de la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de six (6) mois.

Cette résiliation ne sera effective qu'à compter de l'année universitaire suivante, toute année universitaire de partenariat commencée devant être menée à son terme afin de ne pas créer de préjudice aux étudiants.

Aucune des parties ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas de résiliation anticipée.

#### **Article 6 – Modification de la convention**

Toute modification apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment émargé par les parties.

#### **Article 7 – Exécution de la convention**

Les personnes désignées à l'article 2.1 sont chargées de la mise en application de la présente convention.

#### **Article 8 – Règlement des litiges**

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention. A défaut de solution amiable, le tribunal administratif de Paris ou de Montreuil sera compétent pour connaître le litige.

**Fait en quatre exemplaires originaux, à Aix-en-Provence, le**

**Pour l'IFI**

**Pierre CAYE**

**Pour AMU**

**Eric BERTON**

**POUR L'UNISTRA**

**Michel DENEKEN**

**Pour l'INALCO**

**Jean-François HUCHET**